

COMPTE RENDU SIMPLIFIE DU CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2022

11 membres étaient présents et 3 membres représentés.

Démission d'un conseiller municipal :

Madame le maire informe le conseil municipal que Mr Geniez a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Fonctionnement de l'application d'alerte, d'information et de participation citoyenne :

Madame le Maire rappelle l'obligation de pouvoir prévenir et de communiquer avec les citoyens d'un danger imminent ou d'une information ponctuelle en temps réel.

Plusieurs applications ont été sollicitées, le choix s'est porté sur l'application d'alerte et de participation citoyenne ILLIWAP (application téléchargeable gratuitement sur mobile et ordinateur). Coût annuel pour la mairie 591€

Cette application permet d'alerter les citoyens en temps réel, de favoriser la participation citoyenne et d'informer sur tous les événements communaux.

► Nous vous invitons à télécharger gratuitement l'application sur AppStore, Google Play et App Gallery.

illiwap
Mairie de Warlus

Guide du citoyen
Suivre l'actualité de ma commune

Mairie de Warlus

Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ?

01 **TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP**

02 **RECHERCHER VOTRE COMMUNE**

03 **SUIVRE VOTRE COMMUNE**

RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

LES AVANTAGES!

- GRATUITE** : l'application est gratuite et sans engagement.
- SANS INSCRIPTION** : Pas besoin de créer de compte sur téléphone, juste télécharger l'application et commencer.
- SANS PUBLICITE** : Recevez les informations utiles sans être perturbé par des publicités.

Budget décision modificative n°2 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°2 en section investissement.

Budget communal :

Madame le Maire rapporte au Conseil l'état des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Madame le maire fait état :

- du bilan financier 2021 de l'accueil de loisir qui laisse apparaître un avoir de 19 263,51€ en faveur du budget communal, somme qui viendra en déduction des factures 2022,
- des notifications des subventions et de l'état d'avancement de certains travaux d'investissement,
- de l'état des dépenses du personnel et des dépenses d'énergie.

Transport des enfants de l'école à la piscine :

Le Conseil approuve les devis pour le transport des enfants à la piscine de Bresles dont la prise en charge est mutualisée pour partie avec Rochy-Condé. Les crédits sont prévus au budget 2022.

Subvention pour la coopérative scolaire :

Le Conseil décide d'allouer une subvention d'un montant de 2000€ à la coopérative scolaire pour le financement de la classe de découverte qui a été organisée par Madame Aymé du 2^{ème} trimestre 2022.

Loyer du logement n°5 rue des écoles :

Après délibération le Conseil fixe le loyer à 585€ à compter du 1er septembre 2022.

Prix des concessions au cimetière :

Après délibération le Conseil décide à la majorité de fixer les nouveaux tarifs :

Concession trentenaire : 300€

Concession cinquantenaire : 450€

Éclairage public aérien RD 1001 :

Madame le maire indique aux membres du Conseil que les travaux doivent être réalisés : le remplacement des lampes de l'éclairage public de la RD 1001 et l'anticipation de la 3ème tranche du plan de rénovation de l'éclairage public, qui devraient permettre à court terme des économies d'énergie.

Le conseil municipal :

- accepte la proposition financière du SE 60 de procéder aux travaux
- demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction d'appel à projets en cours
- demande au SE 60 de solliciter l'aide financière du conseil départemental de l'Oise,
- acte le fait que le montant des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de la réalisation des travaux,
- autorise le versement d'un fonds de concours au SE 60,
- inscrit au budget communal de l'année 2022, les sommes qui seront dues au SE 60.

Rentrée des classes :

Madame le maire indique que la rentrée s'est bien passée. L'école compte 115 enfants répartis dans 5 classes. Elle soulève le problème de la diminution des effectifs pour cette rentrée (6 inscriptions contre 16 départs au collège).

Travaux :

Madame le maire informe des travaux réalisés dans la commune:

- réalisation des toilettes publiques à la halle communale ainsi que les travaux de peinture dans les bâtiments scolaires et périscolaires (en régie),
- travaux de réfection des voies de la RD 1001,
- installation de la borne électrique de recharge (en cours),
- installation de jeux extérieurs pour les enfants des écoles.

Horaires de la mairie :

Madame le maire propose d'adapter les horaires de la mairie à la population actuelle et ainsi prévoir une ouverture du secrétariat le samedi matin (essai de 3 mois)

Le Conseil approuve cet essai, la mairie sera ouverte 2 samedis par mois à compter du 01/10/2022.

Travaux de création et de réfection des trottoirs de la rue Buquet :

Le projet de réfection des trottoirs de la rue Buquet avait été mis en attente des travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable (printemps 2022).

Le Conseil décide de demander la prorogation de la subvention et autorise Madame le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil décide :

- de solliciter une subvention au taux de 40% auprès de l'Etat,
- de solliciter une dérogation auprès de l'Etat afin de pouvoir réaliser les travaux en janvier 2023.

Étude de programmation urbaine :

Le bureau d'étude présentera aux conseillers municipaux une proposition d'aménagement des bâtiments communaux le mardi 27 septembre 2022

Nouveau membre du CCAS :

Suite à la démission de Mr Laurent GENIEZ, Mme Nathalie MOREL est désignée de droit membre du CCAS.

Noël des aînés :

Madame le Maire indique que vu le nombre de Warluisiens de plus de 70 ans, 236 personnes sont susceptibles d'être bénéficiaires du colis et/ ou repas de Noël.

Cet effectif implique une répartition des participants au repas sur plusieurs dates ainsi qu' une réflexion quant à la manière de financer cette dépense et trouver une solution équitable.

Le Conseil après délibération décide à la majorité :

- de demander aux Warluisiens concernés de choisir entre participer au repas ou recevoir le colis de Noël
- de solliciter le CCAS pour gérer ces événements et en informer les warluisiens.

Informations importantes :

La réduction des déchets est un impératif réglementaire, l'agglo du Beauvaisis et la commune organisent une réunion d'information et d'animation sur le tri sélectif et le compostage **le mardi 11 octobre à 18H salle communale.**

Questions diverses :

Madame le Maire détaille le mode de calcul de la taxe foncière et signale les problèmes de circulation que rencontrent certains agriculteurs du fait du stationnement des véhicules dans les rues étroites.

Madame le Maire donne lecture du message adressé par M. Féron, suggérant certaines opérations à réaliser.